

Communiqué de presse

Prises de position de l'UDF Suisse:

le 5 juin 2016, 3 x OUI, 2 x NON

Olten, le 9 avril 2016

Réunie à Olten (SO), l'assemblée des délégués de l'UDF a décidé des mots d'ordre suivants, pour les objets mis en votation le 5 juin 2016: **OUI** au « Service public », au « Financement équitable des transports » et à la « Modification de la loi sur l'asile. **NON** au « Revenu de base inconditionnel » et à la modification de la « Loi sur la procréation médicalement assistée ».

OUI à l'initiative populaire «En faveur du service public»

La suppression continue de bureaux de poste sert d'illustration pratique de la dégradation du Service public. En plus, la légitimité des salaires mirobolants des hauts fonctionnaires fut mise au pilori. Finalement, l'on a retenu que les tarifs généreusement calculés des entreprises publiques ne doivent pas cacher des taxes supplémentaires. (OUI: 32; NON: 27; abstentions: 9)

NON à l'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel»

Notre Constitution fédérale souligne la responsabilité personnelle. L'initiative, par contre, sape toute motivation à entreprendre une formation professionnelle ou à envisager une activité professionnelle lucrative. Il ne faut surtout pas reproduire les tristes expériences des pays communistes d'antan! (OUI: 2; NON: 72; abstentions: 1)

OUI à l'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports»

Les recettes provenant du trafic routier doivent profiter entièrement aux infrastructures routières. Car tous les autobus de ligne, qui constituent une partie conséquente des transports publics, sont tributaires, eux aussi, de la bonne qualité des routes. (OUI: 36; NON: 32; abstentions: 6)

NON à la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

La révision de la loi livrerait des embryons humains à la merci inconditionnelle de leurs semblables. Voilà pourquoi les délégués s'engagent à l'unanimité contre les dérives de cette révision de loi. A notre avis, le Parlement fédéral doit transposer cet article constitutionnel dans des limites bien plus restrictives, afin de protéger la vie humaine prénatale le mieux possible. (OUI: 0; NON: 74; abstentions: 0)

OUI à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

En 2013 déjà, l'UDF avait approuvé les mesures temporaires urgentes en matière d'asile. Maintenant, il s'agit de transcrire la plus grande partie de ces mesures provisoires en loi permanente. Dans cette logique, ayant reconnu la nécessité de procédures accélérées garantissant néanmoins un déroulement constitutionnel, les délégués ont approuvé cette révision par 56 OUI contre 15 NON et 5 abstentions.

Nous vous remercions de bien vouloir informer vos lecteurs et auditeurs du contenu de ce communiqué. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Walter Muller, 078 664 16 17.